

700

25 avril 1979

Relations algéro-suisse

Département politique. Note du 24 avril 1979 (annexe)

Conformément à la note du département politique, le Conseil fédéral

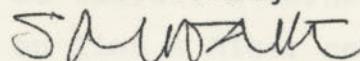
d é c i d e :

1. Il est pris acte de la note concernant les relations algéro-suisse.
2. Le département politique fédéral est chargé de poursuivre le dialogue engagé avec les autorités algériennes depuis l'envoi, au mois de mai 1978, de la lettre du chef du département politique, à M. Bouteflika, alors Ministre algérien des affaires étrangères. Ses efforts visent à trouver des solutions appropriées aux problèmes qui ont surgi, ces dernières années, dans les relations entre les deux pays.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 6 pour exécution
- EVD 5 pour connaissance
- FZD 7 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,



ZW/KT/Hz

Berne, le 24 avril 1979.

Note au Chef du DépartementRelations algéro-suisse

1. A sa séance du 4 avril, le Conseil fédéral a été informé du contenu des entretiens qui ont eu lieu à Berne, les 2 et 3 avril, avec une délégation algérienne dirigée par M. Hamdani, Secrétaire général du Gouvernement algérien.
2. Il avait été convenu qu'aucun communiqué ne serait diffusé pour autant que la presse n'apprenne pas la venue à Berne de cette délégation. Avec du retard et, à la suite d'indiscrétions de sources non identifiées, un correspondant de la Tribune le Matin, M. de Diesbach a publié, en date du 20 avril, un article intitulé : "Trésor du FLN: c'est réglé". Plusieurs quotidiens, en Suisse et à l'étranger, ont fait écho à cet article. Le Département politique a estimé opportun - après avoir pris contact avec le Secrétariat de la Commission fédérale des banques (CFB) - de ne pas remettre de commentaires à la presse mais de confirmer qu'une délégation algérienne avait eu des entretiens de travail à Berne qui faisaient suite à ceux qui avaient eu lieu à Alger ces derniers mois.

3. Au cours de sa visite à Berne, la délégation algérienne a eu l'occasion de discuter informellement avec le Président de la CFB, M. Bodenmann et le Directeur du Secrétariat de cette Commission, M. Müller, des problèmes soulevés par une éventuelle reprise de la Banque commerciale arabe (BCA) par l'Etat algérien. Les représentants de la CFB avaient accepté de soumettre à la Commission le problème de savoir si l'Etat algérien pourrait reprendre la BCA et exercer une activité bancaire en Suisse. De son côté, la délégation algérienne avait annoncé qu'elle soumettrait à la Commission un mémorandum - parvenu entre-temps - dans lequel les autorités algériennes entendaient démontrer que les droits de l'Etat algérien sur la majorité du capital de la BCA étaient antérieurs à l'entrée en vigueur de la loi révisée sur les banques qui a introduit l'exigence de la réciprocité pour l'établissement d'une banque étrangère en Suisse. Par conséquent, selon la thèse algérienne, la question de la réciprocité ne devrait pas se poser.

4. A sa réunion du 23 avril, la CFB a admis le bien-fondé de la thèse algérienne. Cela signifie que si les parties en litige concernant la BCA arrivent à s'entendre, la CFB ne fera pas obstacle à la reprise de la BCA par l'Etat algérien qui pourrait dès lors exercer une activité bancaire en Suisse.

Cette décision de la CFB est très positive. Elle ouvre la voie à un règlement négocié du différend entre l'Algérie et M. Mardam, actuel détenteur de la majorité des actions de la BCA.

25. April 1979

On peut ainsi espérer que les nombreuses procédures qui ont empoisonné nos relations avec l'Algérie pourront être liquidées.

5. Sur le plan de nos relations avec l'Algérie, la décision de la CFB est également bienvenue. Elle devrait faciliter la recherche de solutions constructives aux différents éléments du contentieux algéro-suisse. Il s'agit principalement des mesures ayant affecté des biens et intérêts suisses en Algérie. Nous avons déjà proposé aux Algériens l'envoi d'une mission exploratoire pour en discuter. En outre, cette décision permet d'entrevoir une reprise des relations normales telles que je l'avais envisagée dans ma lettre de mai 1978 à M. Bouteflika.

6. La CFB a donné sa conférence de presse annuelle le 24 avril. Le problème de la BCA y a été évoqué. Le Département politique a donc convenu d'une Sprachregelung ayant la teneur suivante :

"Il n'appartient pas au Département politique fédéral de commenter une décision prise par la Commission fédérale des banques dans le cadre des attributions qui lui ont été conférées par la loi fédérale sur les banques. Le Département espère néanmoins que cette décision ouvrira la voie à un règlement négocié du différend concernant la Banque commerciale arabe.

- EPD

- EDI

- FID

- EPK

- Hinkel

zur getreuen Ausg.
des Protokollführers
S. H. H. H.

- 4 -

Le Département politique fédéral poursuit le dialogue engagé avec les autorités algériennes depuis l'envoi, au mois de mai 1978, de la lettre de M. P. Aubert, Conseiller fédéral, à M. Bouteflika, alors Ministre algérien des affaires étrangères. Ses efforts visent à trouver des solutions appropriées aux problèmes qui ont surgi, ces dernières années, dans les relations entre les deux pays."

Copie à :

Monsieur l'Ambassadeur Weitnauer

Monsieur l'Ambassadeur Martin

Monsieur l'Ambassadeur Iselin

KT DIS DD ZW CC

Ambassade de Suisse à Alger

Ambassade de Suisse à Sofia

Bureau de l'Observateur New York